

FORMATION AU DROIT COLLABORATIF

Pourquoi le Droit Collaboratif ?

Aujourd'hui, la connaissance des différents Modes Alternatifs de Règlements des Conflits (MARC) est devenue indispensable, tant au regard des nouvelles dispositions législatives que de la demande du public.

Parmi les différents modes alternatifs (médiation, conciliation etc.) le Droit Collaboratif est le plus particulièrement adapté aux avocats parce que loin de les exclure, **le processus collaboratif repose entièrement sur eux.**

Né en Amérique du Nord, le Droit Collaboratif s'est développé avec un succès grandissant dans toute l'Europe depuis une dizaine d'années.

Face à la désaffection croissante du public pour un combat judiciaire à l'issue incertaine, face à la crainte de certains à l'égard de la médiation, le Droit Collaboratif est un processus pertinent et adapté qui répond au souhait des justiciables de parvenir à des accords pérennes dans un cadre sécurisé et apaisé dans lequel d'autres professionnels (expert financier, psychologue etc.) peuvent intervenir dans l'intérêt des parties.

C'est un outil efficace qui permet une meilleure prise en charge des conflits - notamment les conflits familiaux- auxquels il apporte des réponses satisfaisantes.

Inventif et créatif, il trouve également à s'appliquer dans bien d'autres domaines (droit des affaires, droit du travail, droit des sociétés etc.)

Contrairement au Droit Participatif, le Droit Collaboratif ne peut être pratiqué que par des professionnels ayant suivi cette formation, ceci afin de garantir la qualité de leur intervention.

Objectif de la formation :

Acquisition de nouvelles méthodes d'approche, d'analyse et de prise en charge des conflits par le développement des techniques d'écoute, de négociation et de gestion des conflits

A l'issue de cette formation, les participants doivent pouvoir utiliser cet outil supplémentaire qu'est le processus collaboratif afin de répondre plus efficacement et de manière appropriée à la demande de leurs clients.



&



Contenu de la formation :

La formation se déroule sous la forme de deux modules de deux jours pleins, espacés de quelques mois.

Module 1 : Initiation

- La genèse et le développement du Droit Collaboratif en France, en Europe et dans le monde.
- Les différentes étapes du processus collaboratif (accord de collaboration, rendez-vous successifs etc.)
- Les conditions du processus collaboratif : désistement, confidentialité renforcée, transparence...
- Le rôle particulier de l'avocat dans ce processus
- Relations avocat / client dans le cadre du processus collaboratif
- Les techniques mises en œuvre dans le cadre du processus collaboratif : écoute active, reformulation, négociation raisonnée, gestion des conflits, etc.
- Déontologie du droit collaboratif

Module 2 : Approfondissement

- Approfondissement de la technique de la négociation raisonnée (théorie et pratique) en vue de :
 - ✓ Reconnaître les besoins et les intérêts des clients au-delà du discours de façade,
 - ✓ Gérer les conflits
 - ✓ Appréhender les émotions
- Difficultés pratiques de mise en œuvre
- Les limites du droit collaboratif.

Cette formation est dispensée par trois formateurs ou plus selon le nombre de participants.